

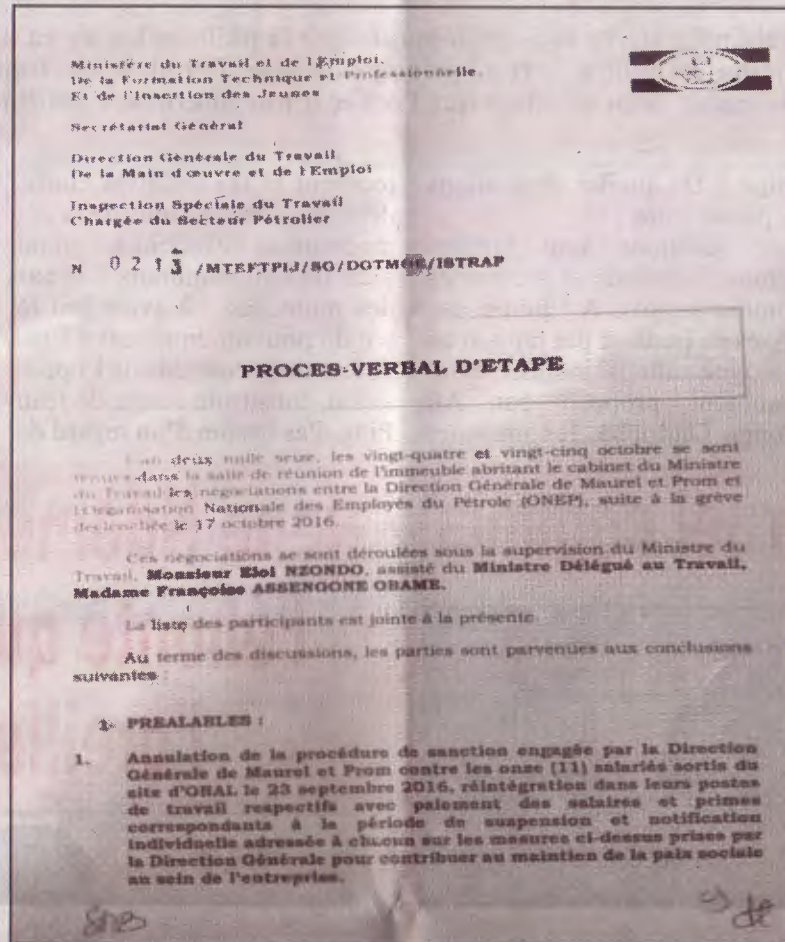
Front social/Maurel & Prom

L'Onep fait plier l'arrogant Christophe Blanc

L'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep) vient de suspendre la grève déclenchée au sein de la société Maurel & Prom le 17 octobre dernier. C'est la conséquence de deux jours de négociation entre le syndicat et la direction générale de cette entreprise, sous la supervision du ministre du Travail, Eloi Nzondo.

Serge Ndong

La dégradation du climat social au sein de la société Maurel & Prom Gabon devenait de plus en plus inquiétante, l'Onep menaçant d'étendre le mouvement de grève à tout le secteur pétrolier. A l'origine de cette situation, l'arrogance d'un homme, Christophe Blanc. Ce dernier, DG de Maurel & Prom Gabon, a initié une procédure de licenciement contre 11 employés qui avaient quitté le site d'Onal le 23 octobre 2016, suite aux consignes de sécurité édictées par le syndicat. L'annulation de cette procédure et l'octroi d'un bonus de performance à tous les employés constituaient les deux préalables du préavis de grève déposé sur la table de la direction générale le 10 octobre 2016. L'arrogance et l'entêtement du



Le procès-verbal de conciliation signé par les parties donne satisfaction à l'Onep.

DG qui ne voulait guère reculer, ont conduit le syndicat à lancer une grève illimitée au sein de la société. Une fois la grève déclenchée, le DG est resté rigide pendant les négociations initiées par l'Inspecteur spécial du Travail chargé, du secteur pétrolier (Istrap). Christophe Blanc a même refusé de répondre positivement au dernier appel de l'Istrap, provoquant ainsi l'indignation des employés et du syndicat qui ont alors exigé sa tête avant toute négociation.

Le comportement du DG de Maurel & Prom était sans aucun doute motivé par le soutien qu'il recevait de la part des autorités de la République. Le gouvernement ayant envoyé des militaires sur les sites pétroliers d'Onal et Coucal, Christophe Blanc a fait appel aux compétences extérieures pour relancer la production que les grévistes avaient ramené à 5 000 barils/jour. En quelques heures, la production a donc retrouvé son niveau habituel de 28 000 barils/jour, toute chose qui a provoqué l'ire des employés jetés hors des installations par les militaires. « Il s'agit là d'un déni du droit de grève », a alors commenté le secrétaire général de l'Onep, Sylvain Mayabi Binet. Le coût fort élevé de cette option prise par l'entreprise et le gouvernement et aussi le risque de voir le mouvement s'étendre à tout le secteur pétrolier ont conduit le ministre du Travail à convoquer les parties à Libreville pour des discussions

sur les deux préalables contenus dans le préavis de grève. Les négociations des 24 et 25 octobre dernier se sont soldées par la signature d'un procès-verbal de conciliation. Dans celui-ci, Christophe Blanc prend l'engagement de ne pas licencier les onze employés sortis du site à la demande de l'Onep le 23 septembre 2015. Sur le deuxième préalable, la direction de Maurel & Prom accepte de verser à tous ses employés un bonus de performance pour l'année 2016, ramenant toutefois le montant d'un million proposé par l'Onep à cinq cent mille francs. L'accord jugé satisfaisant par le syndicat a conduit ce dernier à suspendre le mouvement de grève lancé le 17 octobre 2016. Hier, les employés de Maurel & Prom ont ainsi repris le travail sur tous les sites de l'entreprise, en attendant l'issue des négociations sur les points inscrits dans le cahier des charges. Négociations qui devront se poursuivre à Port-Gentil sous l'arbitrage de l'inspecteur spécial du Travail

Crise postélectorale

Féfé Onanga à nouveau sur le terrain